

<b>LE VERRET</b>	et ses affluents
<b>LE ROULECROTTE</b>	et ses affluents
<b>L'AIGUILLON</b>	et ses affluents
<b>LE MARAIS</b>	de Colleville, Blonville et Villers-sur-Mer
<b>LE COURS SEMILLION</b>	et ses affluents
<b>L'ELLE</b>	dans la limite du département, au lieu-dit « marais de la Vente » (commune d'Isigny-sur-Mer) jusqu'à son confluent avec la Vire ; tous les canaux et fossés tributaires de cette zone comprise entre l'Elle et la Vire
<b>LA DATHEE</b>	retenue du barrage de la Dathée (communes de Noues-de-Sienne et Vire-Normandie)
<b>Le lac retenue EDF</b>	de Saint-Philbert (commune de Les-Isles-Bardel)

### **Article 3 : Classement au titre des truites de mer et des saumons**

#### 3-A/Classement des cours d'eau à truites de mer (arrêté ministériel du 26 novembre 1987 modifié)

<b>Cours d'eau</b>	<b>Sections concernées</b>
<b>LA TOUQUES</b>	sur tout son cours dans le département du Calvados
<b>LA CALONNE</b>	sur tout son cours dans le département du Calvados
<b>LE CHAUSSEY</b>	en aval du pont de la RD140, commune de Blangy-le-Chateau
<b>LA PAQUINE</b>	en aval du pont de la RD263 à Rocques jusqu'à son confluent avec la Touques
<b>L'ORBIQUET</b>	en aval du pont de la déviation en aval de la commune d'Orbec
<b>LA DIVES</b>	en aval du pont de la RD40, commune de Saint-Pierre-en-Auge
<b>L'ANCRE</b>	sur tout son cours dans le département du Calvados
<b>LA DORETTE</b>	sur tout son cours dans le département du Calvados
<b>LA VIE</b>	en aval du pont de la RD111b, commune de Livarot-Pays-d'Auge
<b>L'ORNE</b>	sur tout son cours dans le département du Calvados
<b>L'ODON</b>	en aval du pont de la RD216, commune de Longvillers
<b>LA LAIZE</b>	en aval du pont de la RD6, communes de Tournebu et Fontaine-le-Pin
<b>LA SEULLES</b>	en aval du pont de la RD13, commune de Tilly-sur-Seulles
<b>LA VIRE</b>	en aval de son confluent avec la Virène, commune de Vire-Normandie

#### 3-B/Classement des cours d'eau à saumons (arrêté ministériel du 26 novembre 1987 modifié)

<b>Cours d'eau</b>	<b>Sections concernées</b>
<b>L'ORNE</b>	sur tout son cours dans le département du Calvados
<b>LA VIRE</b>	en aval de son confluent avec la Virène, commune de Vire-Normandie
<b>LA TOUQUES</b>	sur tout son cours dans le département du Calvados